



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. LE GOUIC Jean-Yves, M. LORANS Thierry, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. URVOIT Rachel, M. GUEGAN Olivier, Mme TROUBOUL Marie-Claire, M. LE PIPEC Olivier, Mme MATIGNON Isabelle (arrivée à 19h30), Mme OLLIVIER Valérie (départ à 20h30), M. JOUANNO Mickaël (arrivé à 19h15)

Absentes excusées : Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. KERMABON François,

Secrétaire de séance : M. LE TROUHER Vincent

EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE EN FAVEUR DES CONTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation durant deux années existe depuis 1992.

La nouvelle rédaction de l'article 1383 du code général des impôts, entrée en vigueur au 1er janvier 2021, conduit les communes à se prononcer à nouveau sur ce dispositif en votant une comprise entre 40 et 100% de la base imposable.

Après débat, le conseil municipal a voté :

- à 13 voix pour l'exonération maintenir l'exonération à 100% pour tous
- à 3 voix pour l'exonération à 40% pour tous
- à 1 abstention

Le conseil municipal décide à la majorité de maintenir l'exonération à 100 % pendant deux ans de la taxe foncière sur les nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal des enfants. Deux conseillers municipaux ont présenté cette instance dans les classes de CE et CM de l'école de la Colline la Colline aux Ajoncs et de l'école Sainte Bernadette.

L'élection se déroulera le 21 octobre 2021.

DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA VOIRIE AU MOBILIER ET AUX AMENAGEMENTS URBAINS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le dispositif de soutien exceptionnel à la voirie, au mobilier et aux aménagements urbains du Département du Morbihan.

Il s'agit d'une aide forfaitaire pouvant atteindre 50 000 € pour une opération de travaux d'au moins 62 500 € HT.

Ce financement sera utilisé pour poursuivre les aménagements du bourg.

✚ **COLONNEES ENTERREES** : elles seront installées au cours du 1^{er} semestre 2022 dans le bourg.

✚ **REPAS DES AINES** :

Tous les Malguénacois de plus de 70 ans sont conviés au traditionnel repas des aînés qui aura lieu le 11 novembre à la salle Résonance. Le pass sanitaire sera obligatoire et contrôlé.

Les personnes qui ne pourront pas venir pour une raison justifiée recevront un bon d'achat de 25 utilisable dans les commerces de Malguénac

✚ **FORUM PREVENTION DES RISQUES** :

Ce forum organisé par la commune en partenariat avec l'association présence verte aura lieu le 26 février 2022 de 13h30 à la salle Résonance. Il a pour but de mettre en avant l'adaptation du logement, les solutions de facilitation du maintien à domicile et les dispositifs de prise en charge pour les personnes âgées.

Différents intervenants du territoire seront présents : une ergothérapeute, une kinésithérapeute, le cabinet infirmier et le CCAS de Malguénac, le SADI, le SSIAD et le CCAS de Cléguérec, Brocéliande médical, la CPAM, Présence Verte ...

Un simulateur de vieillissement et 3 miniconférences seront également proposés.

✚ **RESTAURATION DE LA STATUE DE LA VIERGE A L'ENFANT** :

Cette statue du XVI^{ème} siècle est habituellement visible pour les Malguénacois dans l'église.

Pour faire face à sa détérioration, l'atelier Coréum a été retenu pour la restaurer (devis du 25/11/20219).

Le 20 septembre, ce dernier est venu présenter l'état d'avancement des travaux :

A ce jour le bois a été traité afin d'éliminer les insectes, des pensements ont été posé pour retenir les peintures et feuilles d'or qui se décollent. Des peintures antérieures à celles que nous connaissons ont été découvertes. Le conseil devra faire un choix : garder les peintures en l'état ou les restaurer. La statue est très probablement tombée car nous pouvons constater des pièces manquantes ou grossièrement reconstituées grâce à du mastic. Il faudra également choisir de laisser sa structure en l'état ou de retirer le mastic sans reconstituer les pièces.

✚ **GUITARE SUR SCENE**

L'association Guitare sur scène a installé son siège social au 8, Le Fos à Malguénac.

Elle a pour vocation de promouvoir le Heavy métal via la promotion de groupe et l'organisation de concerts.